



Bonne gouvernance dans les nouveaux Pôles Formation-Emploi

Bruxelles, le 4 juin 2019 – Le Gouvernement bruxellois vient de fixer le mode de gouvernance et de décision au sein des Pôles Formation-Emploi. Objectifs ? Un partenariat public-privé équilibré et transparent, au service des chercheurs d’emploi bruxellois et des secteurs.

Inscrit dans la Stratégie GO4 Brussels 2025 et le Plan Formation 2020, le renforcement de la politique sectorielle de la Région est l’une des priorités du Gouvernement bruxellois. Pour la mettre en œuvre, des accords-cadres sectoriels ambitieux ont été conclus avec plusieurs secteurs (construction, transport et logistique, industries technologiques, Horeca et électrotechnique). Pourquoi ? Fixer des objectifs (de retour à l’emploi après formation, de nombre de stage de qualité réalisés, ou encore d’offres d’emploi transmises par les entreprises à Actiris) et orienter les politiques d’emploi et de formation au plus près des besoins des entreprises et des publics, au bénéfice de l’économie bruxelloise.

Pour concrétiser ces objectifs, de nouveaux Pôles Formation-Emploi sont créés. Très prochainement, les Pôles s’appuieront sur une base légale solide qui prendra la forme d’un Accord de coopération entre la Région bruxelloise, la Commission Communautaire française et la Vlaamse Gemeenschapscommissie. Leur gouvernance a été définie après une concertation longue et approfondie avec l’ensemble des parties-prenantes (opérateurs publics et acteurs sectoriels).

Une meilleure gouvernance

Chaque secteur contribuant à un Pôle siègera dans son Conseil d’administration. Ainsi, les actions qui y seront proposées bénéficieront de l’expertise de chaque secteur sur les besoins en compétences, sur les transformations techniques futures et sur l’évolution des métiers.

Chaque Pôle sera structuré en 3 piliers complémentaires : un pilier sectoriel, un pilier emploi et un pilier formation. La direction du Pôle sera dédiée à 100% à sa mission et coordonnera les trois piliers d’action. Le Conseil d’administration assurera la transparence et l’équilibre public-privé dans les décisions.

Des objectifs ambitieux pour l’emploi

La mission des Pôles Formation-Emploi est claire : permettre à tous les Bruxellois qui souhaitent se former dans un secteur donné d’avoir accès à des équipements de pointe, à des formations up-to-date et à un accompagnement vers l’emploi personnalisé. Ces structures permettront de proposer des parcours intégrés, de la formation à l’emploi en passant par l’orientation professionnelle et la validation des compétences. Un rapport annuel permettra de mesurer leurs résultats et de mettre en place une gestion transparente des deniers publics.

« Les Pôles Formation-Emploi sont le symbole d'une belle dynamique de mise en réseau, de simplification et d'intégration de tous les usagers et entreprises dans la politique régionale emploi-formation. Et ce, au bénéfice des chercheurs d'emploi bruxellois qui pourront suivre des formations de qualité leur permettant de mieux se positionner sur le marché de l'emploi », conclut le Ministre Didier Gosuin.

Contact Presse

Anna Mellone – amellone@gov.brussels – 0474 391 770